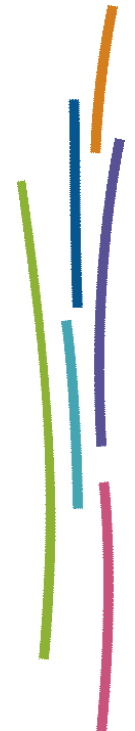


Diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents

Calendrier Les étapes-clés et les actions



- ✓ **La liste des établissements est transmise aux préfets, recteurs et ARS le 11 janvier 2013.**
- ✓ **La liste des établissements mise sur le site internet du MEDDE fin février 2013.**
- ✓ **Pour le mois d'avril 2013 : la programmation des premiers diagnostics.**
- ✓ **Dès le mois de mars 2013 : la mise en place de réunions d'information pour la réalisation des premiers diagnostics.**
- ✓ **Avril 2013 : le début des premiers diagnostics.**
- ✓ **Pour le 31 mai 2013 : la mise au point de la première programmation régionale.**

Après diffusion restreinte de la liste des établissements (1/2)

La liste des établissements concernés est adressée aux préfets par le MEDDE, aux recteurs par la DGESCO et aux ARS par la DGS le 11 janvier 2013.

À réception de la liste, les préfets de région et les recteurs se concertent et décident des modalités d'information à mettre en œuvre pour que les maîtres d'ouvrage, les responsables des établissements, les chefs d'établissement, les DASEN et les directeurs d'école concernés soient informés préalablement à la diffusion publique de la liste des établissements.

La programmation de réunions d'information, avec l'appui des coordonnateurs académiques risques majeurs et des DREAL, apparaît hautement souhaitable et cela avant la publication de la liste.

Après diffusion restreinte de la liste des établissements (2/2)

- ✓ À défaut de pouvoir participer à des réunions d'information, il apparaît indispensable que les responsables des établissements, les chefs d'établissement, les DASEN et les directeurs d'école soient a minima contactés et informés avant la diffusion publique de la liste.
- ✓ Le comité régional de programmation est mis en place.
- ✓ La liste des établissements concernés par la démarche sera publiée par le MEDDE sur son site Internet fin février 2013.

Pour le 15 mars 2013 : la programmation des premiers diagnostics (1/2)

Le BRGM et les bureaux d'études seront en mesure de commencer les premiers diagnostics au mois d'avril 2013, sur instruction formelle du préfet de département.

La mise en œuvre se fera progressivement pour être généralisée à l'ensemble des régions avant la fin de l'année 2013.

Aussi, la priorité pour les préfets de région consiste à définir pour le 15 mars 2013, une première liste de 5 établissements par département devant faire l'objet d'un diagnostic d'ici la fin de l'année 2013.

Pour le 15 mars 2013 : la programmation des premiers diagnostics (2/2)

Compte tenu des moyens mis en œuvre, il est envisageable de pouvoir programmer les diagnostics dans environ 100 établissements au niveau national, soit en moyenne 5 établissements par département de la deuxième vague de diagnostics.

Les bureaux d'études pourront commencer progressivement la réalisation des diagnostics dès le mois d'avril 2013, l'objectif étant de disposer des résultats de la première phase sur l'ensemble des établissements pour la fin de l'année 2013.

Pour la réalisation des diagnostics, il est impératif que le BRGM dispose 15 jours à l'avance des renseignements pratiques, en particulier des coordonnées des personnels techniques disposant des plans, des clés et de la connaissance des lieux.

Dès la fin du mois de mars 2013 : la mise en place de réunions d'information pour la réalisation des premiers diagnostics

Les préfets de département organisent la concertation avec les maîtres d'ouvrage, les responsables des établissements, les chefs d'établissement, les DASEN et les directeurs des écoles pour que les premiers diagnostics puissent commencer dans le courant du mois d'avril 2013.

En tant que de besoin, les comités de pilotage départementaux (COPIL) sont mis en place.

Recommandation est faite de mener cette action dans la transparence la plus complète, en organisant des réunions d'information auprès des personnels des établissements et des parents d'élèves.

Avril 2013 : le début des premiers diagnostics.

Pour le 31 mai 2013 : la mise au point de la première programmation régionale

Pour le 31 mai 2013 au plus tard, et pour les établissements non retenus pour les premiers diagnostics, une première proposition de programmation régionale est adressée à la DGPR.

La DGPR élabore le programme national de diagnostics, en organisant une mise en œuvre interrégionale, le cas échéant.

Le programme national sera adressé aux préfets de région et de département au mois de juillet 2013, pour une mise en œuvre sous l'autorité des préfets de département.

Le programme national élaboré en 2013 aura vocation à évoluer pour tenir compte de l'avancement des diagnostics et des premiers résultats.

Dès le début du mois d'avril 2013 : la mise en place des comités de pilotage départementaux

Compte tenu des établissements concernés par la première programmation, les comités de pilotage départementaux sont mis en place.

La composition des membres de ces comités aura été définie au préalable.